

COMMUNE DE LE PORGE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°23- 03**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION(S)	0

**OBJET : Adoption du règlement intérieur d'utilisation des salles communales  
et contrat type de location**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

**Présents** (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

**Pouvoirs** (4) :

Philippe PAQUIS..... pouvoir à Sylvain LAMOTHE  
Lucia MARTA..... pouvoir à Sophie BRANA  
Martial ZANINETTI ..... pouvoir à Pierre HARROUARD  
Sonia MEYRE ..... pouvoir à Elise MOURA

**Absente** (1) : Ingrid CONNESSON

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23

**Secrétaire de séance** : Nicolas FERET



\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : David FAURE**

Madame la Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisées les salles communales. Il vise, notamment, à fixer les conditions de location et d'utilisation en termes de responsabilité et de sécurité. Il ne concerne que l'occupation occasionnelle et ponctuelle des locaux.

Ce règlement annule et remplace les précédents

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes et la salle des jeunes peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Le contrat type de location se destine ainsi à la mise à disposition tarifée de la salle des fêtes et la salle des jeunes.

\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303332-20230406-DELIB2303-DE

S<sup>2</sup>LO

**Considérant** la nécessité de règlementer l'utilisation des salles communales mises à la disposition des usagers ;

**Considérant** la nécessité de formaliser par un contrat les demandes de location ;

**Vu** la demande croissante d'occupation des salles communales ;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

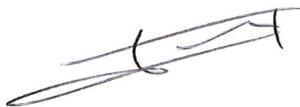
**APPROUVE** le règlement intérieur ainsi que le contrat type de location ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

Nicolas FERET



La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

*. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.*

*. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.*